

Consultation publique sur l'Internet du Futur

I. Présentation du Geste

Fondé en 1987, le GESTE (Groupement des Editeurs de Services en Ligne) regroupe une centaine d'éditeurs de contenus et de services en ligne issus des médias (presse, radios, télévision), ainsi que des éditeurs indépendants (pure-players Internet et éditeurs mobile).

Le GESTE a pour objet de créer les conditions économiques, législatives et concurrentielles indispensables au développement de l'édition en ligne. Fondé initialement par des acteurs majeurs de la télématique dont les médias français, le Geste accompagne aujourd'hui l'activité de ses membres au travers de canaux de diffusion diversifiés tels que l'Internet mobile, la télévision interactive... avec, pour chaque nouveau support, les acquis de son expérience.

Ses principales missions sont de :

- Réunir et échanger : cette structure unique réunit un grand nombre d'éditeurs, acteurs de l'Internet français, au sein de commissions afin de formaliser des positions communes défendues auprès des instances concernées.
- Concerter et proposer : le GESTE est une source incontournable de propositions auprès des pouvoirs publics et instances définissant le cadre légal et économique pour l'Internet en France.
- Informer : le GESTE est un relais d'information majeur sur l'édition en ligne en France.

Le GESTE a publié en janvier 2008 un ouvrage pédagogique : « Edition de contenus et de services en ligne Mode d'emploi » Victoires éditions.

Plus d'informations sur www.geste.fr

II. Réponse à la consultation publique

Questions 2 a et b :

La catégorisation proposée nous semble correspondre à l'ensemble des aspects relatifs au concept de l'Internet du Futur.

Il nous paraît important de mettre en avant les dimensions relatives aux contenus, aux services et aux usages. Les utilisateurs s'approprient les nouveaux canaux technologiques pour autant que ces derniers répondent à un besoin en termes d'usages, d'accessibilité des contenus et de qualité des services. Ce besoin est initié par des éditeurs dont la stratégie économique repose sur une veille technologique continue permettant une valorisation des contenus qu'ils commercialisent. Pour cela, les éditeurs doivent identifier un usage potentiellement associé au support et procéder à des investissements afin d'élaborer un service opérationnel et adapté à cet usage. Dans une logique gagnant-gagnant, l'accès multi-canal aux contenus et services est un impératif pour les éditeurs. Mais le succès d'un canal de diffusion repose sur son pouvoir attractif à l'égard des utilisateurs grâce à la présence de contenus et de services innovants. La question centrale est alors celle de la chaîne de valeur entre opérateur de réseaux, éditeurs, et consommateurs.

Des travaux peuvent être menés à divers stades. Une veille technologique est nécessaire afin d'être en mesure d'identifier les nouvelles possibilités et les nouveaux usages induits par cet Internet du Futur. Les acteurs privés auront par ailleurs un besoin d'accompagnement quant à une éventuelle prise de décision d'investir et être présents sur ces supports. A titre d'exemple, le Geste participe à la réflexion menée par Médias21. Il s'agit de disposer notamment d'un laboratoire de potentiels nouveaux supports de diffusion, apportant aux acteurs la possibilité de prendre une décision plus rapidement.

En dehors de la veille technologique, les aspects financiers sont essentiels.

Alors que l'économie numérique est identifiée par les plus grandes puissances mondiales comme un relai de croissance, la France n'offre pas un cadre financier permettant l'explosion des TICS. Le rôle des fonds d'investissements permettant le développement des TIC, notamment via le financement de PME innovantes, est encore trop faible en France.

Nombre d'entreprises innovantes ne trouvent pas les fonds nécessaires pour pérenniser leurs projets. Les aides à la création et au développement par une fiscalité attractive étant quasi-absentes.

Enfin, les aspects réglementaires sont essentiels.

L'Internet est encore trop souvent vu comme un « no man's land » juridique, un espace où l'utilisateur est livré aux mains de mafieux et de bandits criminels.

La réalité est pourtant inverse, ces dernières années, de nombreuses lois sont venues réglementer l'Internet, aussi bien au niveau des échanges marchands (LCEN, Loi Chatel, LME) qu'en terme de protection de la propriété intellectuelle (Lois DADVSI et HADOPI) et en matière de lutte contre la cybercriminalité (LOPPSI).

Si un encadrement des pratiques est évidemment nécessaire, l'absence de concertation préalable avec les acteurs conduit trop souvent à la mise en place de dispositifs réglementaires peu adaptés aux réalités économiques devenant, par conséquent, rapidement obsolètes.

Les grands principes ayant contribué au développement de l'Internet, telle que la neutralité technologique, mais aussi ceux qui fondent les sociétés démocratiques (liberté d'expression, respect de la vie privée) doivent être garantis par l'Internet du Futur.

Questions 3 a et b :

La sécurité du terminal constituera certainement une préoccupation majeure de l'Internet du Futur. Renforçant l'accès à des contenus et des services en situation de mobilité, l'Internet des objets favorise l'émergence de nouveaux usages reposant sur une consommation des contenus et des services pouvant se faire en relation avec l'environnement géographique de l'utilisateur. Dès lors, il constitue un canal naturel de développement de services géo-localisés. La sécurité du terminal et du réseau constitue par conséquent un impératif, tant pour la garantie la protection des données personnelles et de la vie privée de l'utilisateur, que pour l'intégrité des services proposés par les éditeurs.

La concertation constitue une condition essentielle de la gouvernance par ailleurs sujet majeur pour le Geste. Une note relative à la mise en place d'un conseil national du numérique répondant aux besoins des éditeurs va être soumise au Secrétariat à l'économie numérique. La position, que nous souhaitons commune avec d'autres associations professionnelles de l'économie numérique, propose de créer un espace d'échanges et de dialogue entre l'ensemble des acteurs concernés.

Les grands principes fondateurs de cette instance devront être les suivants :

- . Représentativité des membres
- . Composition Paritaire (acteurs privés, Etat, utilisateurs)
- . Fonctionnement démocratique, vote en assemblée plénière, répartition égalitaire des voix entre les représentants.
- . Instance garante d'un Internet libre, ouvert et respectueux de la neutralité technologique.
- . Dialogue avec les autorités existantes (Cnil, Arcep, Conseil de la Concurrence), et avec les instances européennes et internationales.

Enfin, qu'il s'agisse de veille technologique, d'usages ou de gouvernance, une approche coordonnée tant au niveau européen qu'international est fortement recommandée.

Questions 8 :

Nous avons répondu à la démarche que la DRIRE d'Ile de France a entrepris auprès des PME Web2.0 et qui souhaite s'appuyer sur des partenaires, au rang desquels Cap Digital, mais aussi le Geste et l'Asic dans le but de renforcer et de favoriser le développement de cette filière.

Ainsi, les besoins identifiés sont les suivants :

- Besoins marketing : réflexion/échanges/formation sur les enjeux d'usages, les offres à mettre en regard et les modèles économiques :
 - o Panorama des nouveaux usages (B2B et B2C), évolution des usages en liaison avec des sociologues : délinéarisation des médias, personnalisation, impact de la dématérialisation des contenus

- o Identification des différentes typologies de consommateurs regroupés par familles de besoins et exigences clefs, analyse des freins et leviers
 - o Les offres « produits » et leur articulation au sein d'une gamme cohérente pour répondre à une segmentation du marché en cibles homogènes. Travaux avec les économistes sur les différents modèles économiques associés (comment « monétiser » l'audience ;
 - o Maitriser en détail les grands principes des offres publicitaires (problématique de la publicité en ligne : mesure d'audience ('site centric' vs 'user centric'), certification, profiling, format des offres publicitaires, régie, référencement, etc.
- Besoins Juridiques : compréhension/déchiffrage du paysage réglementaire :
 - o propriété intellectuelle,
 - o droits des contenus (copyright etc.),
 - o protection des données personnelles, etc
 - o droit du travail (impact de la refonte des processus de production)
 - o information sur les travaux des Directives Européennes en cours,
 - o travaux juridiques et élaboration de propositions en liaison différents intervenants de la chaîne de la valeur ;
 - Aides à l'exportation : l'une des clefs du développement des sociétés de ce secteur réside dans la capacité à imposer rapidement une offre internationale sur le marché. Les attentes sont fortes en matière d'aide à l'exportation :
 - o compréhension des marchés et des particularismes,
 - o customisation des offres pour adéquation aux marchés visés,
 - o compréhension des réglementations locales, aides à l'export,
 - o mise en relation à l'international (sociétés, clusters, organisations professionnelles) etc.
 - Aides à l'innovation : identification des grandes tendances (technique et usage) du marché, recherche de partenariats technologiques, participation à des projets d'innovation régionaux (pôles de compétitivité) ou européens.

Il nous a semblé intéressant, après un entretien rapide avec une dizaine de dirigeants, de mettre en priorité les propositions recueillies, et d'en sortir un livre blanc de propositions synthétiques sur la base duquel un plan d'action collective sera établi avec la DRIRE.

Contact

Groupement des Editeurs de Services en Ligne (GESTE)

76, rue de Richelieu
75002 Paris
01 47 03 04 60